

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION MULTIPLE DU
VAL DE BANQUIERE
Hôtel de Ville
21 boulevard du 8 mai 1945
06730 SAINT-ANDRE DE LA
ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SIVOM
DU MARDI 23 MARS 2021**

FINANCES

N°II-2-II/2021

NOMBRE

de membres en exercice : 24

de présents ou représentés : 20

de votants : 20

OBJET :

Compte de Gestion 2020

Nota, le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège du syndicat 31/03/2021

Que les convocations du SIVOM ont été faites le 17 Mars 2021.

Le Vingt-trois Mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière, s'est réuni à la suite de la convocation adressée le Dix-sept Mars deux-mille vingt-et-un.

Etaient convoqués :

BONSIGNORE Pascal, FAYOLLE Patricia, MICHEL Raymond, MURRIS Jacques, BRES Isabelle, HIVET Marie-Alice, ISOLERY Jacques, LOI Annie, TOSEL Anaïs, VAL Nicole, LABBE Nicole, AGOSTINI Robert, VERAN Antoine, REVERTE Georges, CARLIN Jean-Jacques, MENCIO Sylvine, EINAUDI Antoine, GHIRLANDA Jacques, PAUL Hervé, TEUS Alexandra, Pierre VITALE, Jean-Claude MIOLLAN, POLSKI Ladislav, Rosalba NICOLETTI-DUPUY.

Etaient excusés :

- *MICHEL Raymond*
- *VAL Nicole*

Etaient absents :

- *Jean-Claude MIOLLAN*
- *Pierre VITALE*

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean – Jacques CARLIN est élu Président, préside la séance.

LE PRESIDENT,

J.J.CARLIN

Il constate que le quorum est atteint car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Alexandra TEUS-RIBE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20210323-II1I-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le compte de gestion établi par Madame le Receveur atteste de la conformité des comptes du receveur par rapport au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Il vous est proposé d'approuver le compte de gestion délivré par Madame le Receveur et Trésorière de Levens et d'autoriser Monsieur le Président à le signer électroniquement.

Oùï l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité :

- **d'approuver le compte de gestion délivré par Madame le Receveur et Trésorière de Levens**
- **d'autoriser Monsieur le Président à le signer électroniquement.**

Fait à Saint-André, les jours, mois et an que susdits.


LE PRÉSIDENT,
J.J. CARLIN

(Circular stamp: Intercommunauté du VAL de LAUNAY, 06730 SAINT-ANDRÉ, BANQUE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20210323-II1II-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

